Scott

Toujours en mouvement depuis 1995!

MUNICIPALITÉ DE SCOTT

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe **de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil,** soit le lundi 2 mars 2020 à 19 :30 hres, au 1, 8ème Rue.

Demande de dérogation mineure concernant l'implantation de la résidence, de deux remises, de même que la clôture, et d'un muret de soutènement.

La présente demande de dérogation mineure consiste à obtenir la régularisation de l'implantation des éléments suivants considérant qu'au moment de la construction, un permis de construction n'était pas une coutume usuelle;

- de la résidence à 0.21 m de la limite arrière de propriété, à 7.35 m de la limite avant de propriété

- d'une remise en plastique de 0.94 m² située à 0.44 m de la limite arrière de propriété

- d'une remise en bois de 7.80 m² situé à 0.01 m de la limite latérale de propriété

- du muret de pierre et une clôture de bois chevauchent la limite arrière de propriété

La dérogation porte également sur le fait de posséder trois (3) bâtiments secondaires d'une superficie totale de 31.97 m²

Situé au 17 rue du Camping, lot 2 720 715

DONNÉ à Scott, ce 14 février 2020

Linda Bissonnette, dir. gén. adj. & sec-trésorière adj.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Linda Bissonnette, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 13 février 2020, entre 14 :30 hres et 16 :30 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 13 février 2020